Appel à candidatures

De plus en plus souvent, les malades recherchent des soins complémentaires aux traitements médicaux dits « traditionnels ». Ce qu'on appelle la « médecine intégrative » est l'articulation entre ces deux types de soins, encore trop peu connue en France.

Le principe de la médecine intégrative : ne pas traiter que l'organe malade, mais prendre en charge le patient dans sa globalité, dans son environnement. Dans les maladies dites « de civilisation » - cancers, maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, maladies inflammatoires et dysimmunitaires -, quatre piliers de soins complémentaires sont principalement identifiés, liés à l'activité physique, la nutrition, les thérapies de réduction du stress et la médecine énergétique.

La spécificité de la médecine intégrative consiste à concevoir des parcours « intégrés », qui vont être réfléchis, discutés entre tous les professionnels, avec une coordination réelle et efficace.

Fort de son expérience et conscient des réalités de l'entrepreneuriat et de l'innovation, Jean-Ja cques Puyoo, président depuis quarante ans du groupe Aiglon, dont les principaux clients sont des acteurs majeurs de l'industrie cosmétologique et pharmaceutique, apporte son soutien à toute action liée à la médecine intégrative.

Après les éditions 2016 et 2017, le prix Puyoo récompensera, en 2018, cinq projets s'inscrivant dans cet objectif ; il se traduira par une aide financière et un accompagnement managérial.

Critères de participation

Les participants doivent répondre aux critères suivants :

- personne physique, agissant en son nom propre ou pour une personne morale

- de nationalité française ou étrangère, résidant en France,

- dont l'activité est implantée en France, ainsi que le siège social pour les personnes morales.

Le prix Puyoo pourra récompenser :

- des actions de recherche & développement liées à la médecine intégrative,

- des projets ou des actions de sensibilisation liées à la médecine intégrative,

- des projets d'accompagnement de malades dans cette logique.

Nature du prix

Pour les lauréats, le prix consistera en :

- 25 000 euros au 1er lauréat

- 10 000 euros au 2e lauréat

- 7 000 euros au 3e lauréat

- 5 000 euros au 4e lauréat

- 3 000 euros au 5e lauréat

Un partenariat entrepreneurial (3 jours de consulting) sera proposé au 1er lauréat pendant la pr
emière
année
: entretiens avec un dirigeant
sur la

réflexion stratégique,
le
management
et le développement.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2018

Renseignements : www.prixpuyoo.fr